



COMPTE RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 13 octobre 2015

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal :	19	En exercice :	19
date de la convocation :	08/10/2015	date d'affichage :	08/10/2015
Présents :	16		

Le 13 octobre deux mille quinze à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de NOLAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jérôme FLACHE, Maire.

PRESENTS : Jérôme FLACHE ; Claude CORON ; Georges BERNARD ; Marie-Françoise FIRMIN ; Jean-Guy MONNOT ; Monique BOUCHET ; Dominique GAUDIAU ; Bruno VOILLOT ; Emmanuel COURTOIS ; Hélène MELQUIOT ; Manon POLETTI ; Jean-Yves CHEVALIER ; Claudine FRANCOIS ; Martine TAUPENOT ; François HOHWEILLER ; Gaëlle KUPPER.

Absent(e)s : Frédéric PETITJEAN (a donné procuration à Bruno VOILLOT) ; Emmanuelle VINTER (a donné procuration à Jérôme FLACHE) ; Fabienne PRUDHON (a donné procuration à Manon POLETTI)

Secrétaire de séance : Manon POLETTI

Il propose à l'Assemblée, qui l'accepte à l'unanimité, l'ajout d'un point à l'ordre du jour : mise en accessibilité du local de l'agence de tourisme.

Après approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 22 septembre 2015, M. le Maire donne lecture à l'Assemblée des déclarations d'intention d'aliéner qu'il a reçues depuis cette date, et annonce qu'il n'a pas exercé le droit de préemption qui lui est délégué.

Ces DIA concernent les immeubles suivants :

- AB 630 2 place Gandelot
- AB 417 2 rue de l'Église
- AB 148 et 464 48 rue de la République

ORDRE DU JOUR

N° 2015-10-13-096 : présentation du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud pour l'exercice 2014 :

Vu l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Le rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud ayant été présenté à l'assemblée par Claude CORON, délégué communal à la Communauté d'Agglomération,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE acte à M. le Maire de la présentation du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud pour l'exercice 2014.

N° 2015-10-13-097 : retrait de la commune de Nolay du réseau des stations vertes :

Claude CORON rappelle à l'Assemblée qu'au cours des débats budgétaires, il a été décidé de quitter le réseau des stations vertes, sans effet réel sur le plan touristique pour la commune.

La Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige demande au Conseil municipal de confirmer cette décision.

Séance du 13/10/2015



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 3 abstentions,

CONFIRME le retrait de la commune de Nolay du réseau national des stations vertes, à effet au 1^{er} janvier 2015,

CHARGE M. le Maire de notifier la présente décision au Directeur du réseau.

N° 2015-10-13-098 : tarif des redevances pour occupation du domaine public :

Claude CORON expose à l'assemblée qu'il convient de fixer le tarif des redevances pour occupation du domaine public, prévu jusqu'au 31/12/2015.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARRETE comme suit le tarif des redevances pour occupation du domaine public, à compter du 1^{er} janvier 2016,

DESIGNATION	VALEUR à compter du 1 ^{er} janvier 2016
Panneau publicitaire de 1m ² max	11.00€/an
Terrasse de 15 m ² max, pour étalage	39.00€/an
Terrasse de 15 m ² max, pour consommation	78.00€/an
Terrasse de 30 m ² max, pour consommation	166.00€/an
Terrasse de 40 m ² max, pour consommation	221.00€/an
Terrasse de 50 m ² max, pour consommation	300.00€/an
Agrandissement terrasse	0,55€/ jour/m ²
Etalage pour durée déterminée	0,55€/jour/m ²
Camion Déballage (outillage)	52.00€/jour
Camion pour Pizzas ou autre (pl mairie avec elec)	4,00 € / jour soit 188,00 € / an
Marché sans abonnement	0,80 € / jour / ml
Marché avec abonnement trimestriel	5,15/3 mois/ ml
Marché avec abonnement annuel	16,95 € / an / ml
Camion Pizza ou autre sans électricité	3,50 € / jour soit 164,50 € / an

CHARGE M. le Maire d'émettre les titres de recettes correspondants.

N° 2015-10-13-099 : attribution du marché de travaux pour la mise en séparatif du réseau de collecte des eaux usées et la réhabilitation du réseau d'adduction d'eau potable dans le hameau de CIREY :

Vu la délibération n°2015-06-23-079 du 23 juin 2015 autorisant M. le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir avec la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud (CABCS),
Vu la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage signée avec la CABCS en date du 10 juillet 2015,
Vu la délibération n° 2015-05-26-071 en date du 26 mai 2015 permettant à la commune de Nolay de conserver à titre transitoire la compétence de gestion des eaux pluviales jusqu'au 31 décembre 2015,

M. le Maire présente à l'assemblée le rapport d'analyse des offres approuvé par la commission des achats, qui propose de retenir le classement des candidats réalisé avec l'assistance du maître d'œuvre.

L'entreprise proposée comme attributaire est la SNCTP, pour un montant global de travaux de 448 661.76€ HT, décomposé comme suit :

Montant total des travaux relatifs à l'adduction d'eau potable :	133 997.43€ HT
Montant total des travaux relatifs à la collecte des eaux usées :	125 687.52€ HT
Montant total des travaux concernant la collecte des eaux pluviales :	144 116.25€ HT
Prestations communes aux 3 postes	44 860.56€ HT



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CHOISIT de retenir l'offre de l'entreprise SNCTP, pour un montant global HT de 448 661.76€ HT,

PRECISE que les crédits sont inscrits en section d'investissement au budget communal,

CHARGE M. le Maire de signer le marché ainsi que toute pièce nécessaire au bon déroulement de ce dossier.

N° 2015-10-13-100 : demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement du hameau de Cirey :

Vu la délibération n°2015-06-23-079 du 23 juin 2015 autorisant M. le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir avec la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud (CABCS),

Vu la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage signée avec la CABCS en date du 10 juillet 2015,

Vu la délibération n° 2015-05-26-071 en date du 26 mai 2015 permettant à la commune de Nolay de conserver à titre transitoire la compétence de gestion des eaux pluviales jusqu'au 31 décembre 2015,

Vu la délibération n°2015-10-13-099 en date du 13/10/2015 attribuant le marché de travaux,

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune de Nolay dispose transitoirement et jusqu'au 31/12/2015 de la compétence de gestion des eaux pluviales en lieu et place de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud (CABCS). Le chantier de restructuration du réseau d'adduction d'eau potable et de mise en séparatif du réseau d'assainissement sera réalisé conventionnellement sous la maîtrise d'ouvrage de la commune de Nolay. Les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement conduisent à la construction d'un réseau d'eau pluviale. A ce titre, M. le Maire propose à l'Assemblée de solliciter le concours de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, pour la sous-section de travaux concernant le réseau de collecte des eaux pluviales. La CABCS se chargeant de solliciter le concours financier de l'Agence de l'Eau pour les travaux concernant l'adduction d'eau et l'assainissement.

Le montant total des travaux concernant la collecte des eaux pluviales s'élève à 144 116.25€ HT, auquel s'ajoute la part proportionnelle des prestations communes à l'assainissement, l'adduction d'eau et les eaux pluviales, à savoir :

- Prestations communes	16 010.69€ HT
- Maîtrise d'œuvre	5 317.80€ HT
- Mission SPS	728.07€ HT
- Imprévus	10 708.75€ HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE le concours de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse à hauteur de 50% dans le cadre de la mise en séparatif du réseau d'assainissement du hameau de Cirey, pour un montant global de 176 881.56€ HT,

PRECISE qu'aucun engagement, au sens de l'article R2334-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, ne sera pris avant réception de l'autorisation de commencer les travaux, qui sera sollicitée auprès des services de l'Agence de l'Eau,

CHARGE M. le Maire de signer toute pièce nécessaire au bon déroulement de ce dossier.

N° 2015-10-13-101 : accessibilité 13-15 rue de la République / local Agence de tourisme :

Georges BERNARD, Adjoint en charge de la voirie, expose à l'Assemblée que le reprofilage des trottoirs prévu lors de l'aménagement de la voirie rue de la République emportera de fait la mise en accessibilité du local utilisé prochainement par l'Agence de Tourisme. En effet, l'élargissement du cheminement piétonnier nécessite la surélévation du trottoir au droit des façades au niveau de l'ancienne pharmacie, afin de conserver une pente garantissant le ruissellement des eaux pluviales.



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONFIRME que les travaux de voirie à intervenir au premier semestre de 2016 permettront la mise en accessibilité du local situé aux numéros 13 et 15 de la rue de la République à Nolay, consécutivement au reprofilage du trottoir, rendu nécessaire par l'élargissement du cheminement piétonnier.

FIN DES DÉLIBÉRATIONS

Questions diverses

✓ **Repas des Aînés :**

Monique BOUCHET rappelle aux élus qu'il convient de s'inscrire rapidement et donner leur disponibilité pour participer si possible à l'organisation du repas des Aînés, qui se tiendra le Dimanche 29 novembre.

✓ **Exécution du budget :**

Jean-Guy MONNOT, adjoint en charge des finances, présente à l'assemblée un état des crédits consommés. Un bilan approfondi sera développé à l'occasion de la commission des finances prévue le 19 octobre.

✓ **Planning des prochaines réunions de commissions :**

- | | |
|--------------------------|---------------------|
| - Finances | lundi 19/10 à 20h00 |
| - Voirie | mardi 20/10 à 18h30 |
| - Développement culturel | mardi 03/11 à 20h00 |
| - Ecoles | jeudi 12/11 à 20h30 |

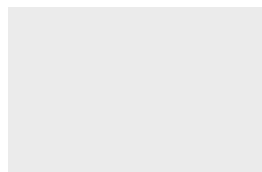
✓ **Prochaine réunion du Conseil municipal :**

Mardi 24 novembre à 20h30.

la séance est levée à 22h20.



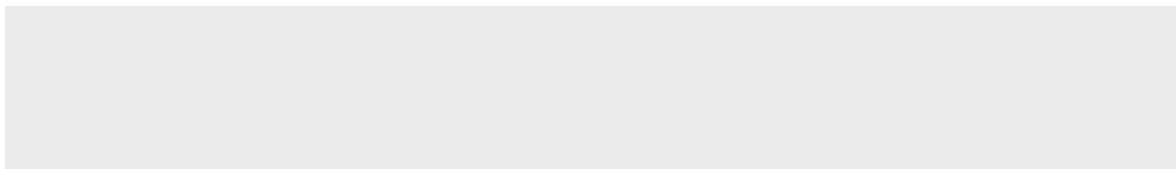
Le Maire,
Jérôme FLACHE



CORON Claude

BERNARD Georges

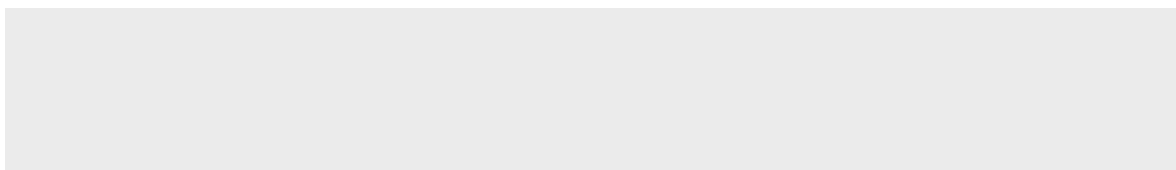
FIRMIN Marie-Françoise



MONNOT Jean-Guy

BOUCHET Monique

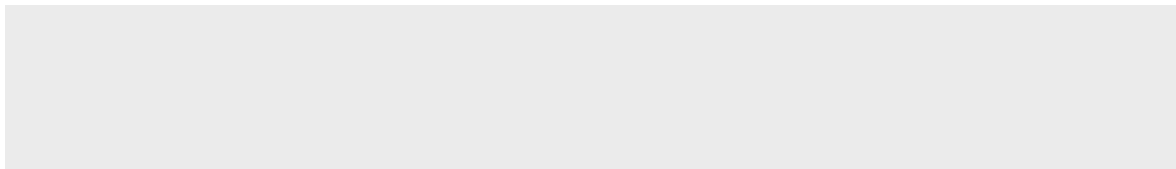
KUPPER Gaëlle



GAUDIAU Dominique

VOILLOT Bruno

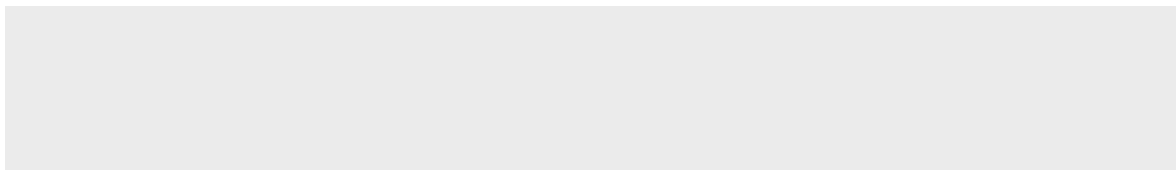
~~PETITJEAN~~ Frédéric



COURTOIS Emmanuel

~~PRUDHON~~ Fabienne

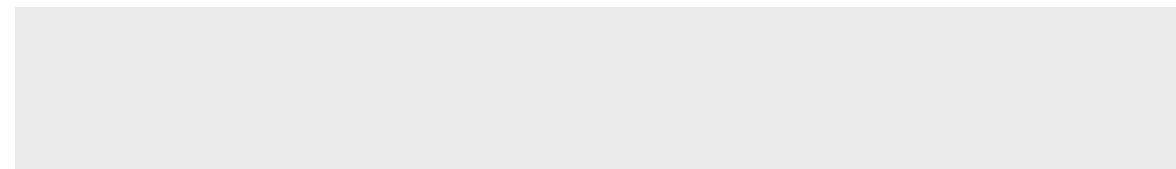
~~VINTER~~ Emmanuelle



MELQUIOT Hélène

POLETTI Manon

HOHWEILLER François



CHEVALIER Jean-Yves

FRANCOIS Claudine

TAUPENOT Martine

